



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



OG 12 : Lutter contre la désertification

CODIR / CONCERTATIONS

Date 28/11/2022



Un objectif général centré sur la notion de renforcement de l'attractivité des territoires, en agissant notamment dès la formation.

4 objectifs opérationnels :

- Accompagner les PS tout au long de leur parcours : se matérialise notamment à travers le PAPS et les guichets territoriaux d'aide à l'installation – actions devant en grande partie être reconduite et amplifiée
- Orienter et accompagner les jeunes vers les métiers de la santé dans les disciplines les plus en tensions: se matérialise notamment à travers la filière d'excellence, et le développement d'offres de stage ambulatoire



- Attirer les PS dans les territoires et les disciplines les plus en tension : se matérialise via la création de structures d'exercice coordonnée, aide à l'installation et aides en ES
- Optimiser les ressources médicales et paramédicales sur les territoires : se matérialise via notamment la TLM

Éléments de diagnostic : quelques « succès »



La politique de zonage et l'accompagnement des PS

Entre 2016 et 2020, le nombre de MG installés en région a diminué de - 6,90%. Sur cette même période, on note les évolutions suivant :

- ZIP : -8,23%
- ZAC : - 6,35%
- ZAR : - 11,73%
- Territoires non zonés : -4,92%

Ces données confortent l'idée que si la situation se dégrade, les aides proposées par l'ARS et l'AM permettent de limiter les difficultés.

Éléments de diagnostic : quelques « succès »



La création de SEC :

- plus de 70% de la population couverte par une CPTS (46 CPTS en fonctionnement),
- 216 MSP,
- De nouvelles formes d'exercice coordonné en cours de déploiement : équipes de soins primaires, équipes de soins spécialisées

Éléments de diagnostic : quelques « succès »



La politique de formation (augmentation significative du nombre de place)

Versant médical :

- Médecine : de 4190 à 4430 (+5.73%)
- Pharmacie : de 1555 à 1650 (+6.11%)
- Odontologie : de 595 à 630 (+5.88%)
- Maïeutique : de 525 à 570 (+8.57%)

Versant non médical :

- Augmentation de 30 places de MK depuis 2021
- Augmentation de 10 places de psychomotriciens en 2020
- Pour les IDE : augmentation constante des effectifs : 2019 : 3 655 places, 2020 : 3752, 2021 : 3787 et 2022 : 3937 soit +7.72% ;
- Pour les AS : En 2020-2021, 159 places en IFAS supplémentaires, en 2022 80 et 2023, 43 supp portant la capacité à 2376 places

Eléments de diagnostic : suites et problématiques



La région compte toujours un nombre et une densité de professionnels de santé plus faible que sur le territoire national. Une forte propension de spécialités et de disciplines est concernée.

Ces professionnels de santé sont par ailleurs toujours répartis de façon hétérogène sur le territoire des Hauts de France, avec de forts écarts infrarégionaux entre zones rurales et unités urbaines, écarts plus marqués que sur le plan national.

Dans les 5 années à venir : cette situation va s'accroître



Formation paramédicale :

- au delà de certaines professions, nous ne pourrons continuer à augmenter le nombre de place
- en parallèle, on note une augmentation du nombre d'abandons en cours de cursus

Nécessité d'adapter notre offre de formation en prenant en compte ces limites



Formation médicale :

- le nombre d'universitaire mettra en défaut les capacité des facultés à former davantage
- l'augmentation du nombre d'interne sera très progressif
- les nouvelles maquettes consacrent une large part aux stages au service universitaire, fragilisant de fait les CH périphériques

Territoires atones :

- risque que les structures d'exercice coordonnées se dégradent
- risque d'une perte de vitesse dans les initiatives territoriales
- augmentation sur ces territoires d'un renoncement aux soins



Deux objectifs transverses

Objectif opérationnel 1 : Agir sur l'outil de formation (adaptation de notre outil de formation, médical et paramédical)

Champ paramédical : adapter notre offre aux besoins des territoires

- L'apprentissage comme levier majeur d'action
- assurer une formation de qualité et renforcée, permettant une diplomation dans les calendriers prévus et une sécurisation des parcours
- Accompagnement du développement de la pratique avancée en HDF

Champ médical : universitarisation des territoires

- Renforcement du nombre de MSU et de MSPu
- Déploiement de professeurs associés afin d'universitariser des services en CH périphériques (et améliorer la répartition des internes)
- Renforcement du post internat



Objectif opérationnel 2 : Accroître l'attractivité des établissements / territoires et des filières en difficultés

Investir dans le territoire

- Déploiement de la filière d'excellence

Rendre plus attractif le territoire

- accompagnement à l'installation
- diversification de l'offre : accompagnement des territoires atones en offre d'exercice coordonnée(développement de nouveaux centres de santé ...)
- Développement des ESS